

VILLE A VILLE

Actions de lutte contre les effets de la canicule

QUESTION INITIALE :

«Santé Publique France souhaiterait recueillir les expériences des Villes-Santé qui réaliseraient ou auraient réalisé des actions originales de lutte contre les effets de la canicule sur la santé. Par exemple :

- A l'introduction de prescriptions ou de préconisations architecturales mitigant l'effet de la canicule sur les températures intérieures ou encore des choix d'aménagement propres à réduire l'îlot de chaleur urbain.

- A la protection des populations vulnérables pendant les épisodes caniculaires ; par exemple la constitution des listes de personnes vulnérables, mais aussi son utilisation concrète en situation.»

Les réponses sont à adresser à Pascal Beaudeau, Chargé de mission santé-environnement, à l'adresse Pascal.BEAUDEAU@santepubliquefrance.fr en mettant en copie secretariat@villes-sante.com

REPONSES DES VILLES-SANTE

Bouguenais

« En ce qui concerne la Ville de Bouguenais, plusieurs actions sont mises en œuvre afin de prévenir les risques pour la santé liés à la canicule.

La Ville met en place depuis plusieurs années un registre communal qui recense les personnes âgées et/ou handicapées vulnérables pour lesquelles une attention particulière doit pouvoir être portée en cas de circonstances extrêmes, notamment en cas de canicule. Ainsi le CCAS sollicite le CLIC, l'ensemble des médecins, infirmiers et services municipaux (dont SSIAD et SAD) intervenant sur le territoire communal afin que ces derniers puissent communiquer une liste de personnes particulièrement vulnérables. L'inscription sur le registre communal est facultative ; les personnes identifiées sont ensuite contactées par courrier et leur consentement écrit est requis.

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile, tout comme le Service d'Aide à Domicile, intervient auprès de personnes très isolées et permet de faire le relais des informations du CCAS, de contribuer au repérage et à la mise en œuvre des mesures de prévention.

En cas de risque caniculaire, les différents services de l'action sanitaire et sociale de la Ville collaborent et échangent régulièrement sur les risques pour les personnes isolées.

Le Service promotion de la santé de la Ville met en place, en période estivale, sur un site touristique de baignade (Roche Ballue), des actions de prévention des risques liés à l'exposition au soleil. Ce peut être l'occasion d'aborder les risques spécifiques liés à la canicule. Le service promotion de la santé peut également mettre à disposition des autres services de la Ville de l'information concernant ces risques. »

Contact : Florian Lavoyer, Responsable Secteur Soins et Promotion de la Santé, Service Action Sanitaire et Sociale, florianlavoyer@ville-bouguenais.fr

Calais

« La Ville de Calais a mis en place un registre communal pour les personnes de plus de 65 ans et/ou handicapé/et ou en situation de précarité. Chaque début d'année, des courriers invitant au recensement sur ce registre sont envoyés sur la base des états civils (environ 10 000) et en réalisant une large communication partenariale. Ce sont environ 600 personnes inscrites par année sur ce registre

Lors du déclenchement du niveau 2 de plan canicule par le Préfet ou sur demande du maire, une cellule est mobilisée pour appeler les usagers de ce registre pour :

- Informer du déclenchement du niveau 2
- Réaliser un rappel des conduites à tenir en cas de fortes chaleurs (INPES + veiller sur les autres)
- Lors que les usagers signifient un danger ou semblent confus, nous appelons (selon la gravité) les pompiers, SAMU ou personne référente de l'usager (renseignée dans la fiche de registre)
- Si aucune réponse, rappel ultérieur et appel de la personne référente, voir passage d'une équipe de brigade urbaine de proximité

Au-delà de cela, une large communication est réalisée sur les conduites à tenir en cas de forte chaleur

- Aux structures municipales et sociales
- Aux habitants »

Contact : Axelle Hamon, Coordinatrice du Contrat Local de Santé, Responsable Adjointe du Pôle Santé et Vie Sociale, axelle.hamon@mairie-calais.fr

Grenoble

« A la suite de votre demande au sein du RFVS voici les actions menées par la ville de Grenoble.

Grâce à un partenariat avec l'Institut de Géographie Alpine (IGA) nous avons travaillé sur les îlots de chaleurs urbains : états des lieux, pistes d'actions. Nous devons affiner les pistes d'actions avec un certain nombre de partenaires intéressés par ces questions.

Ce projet devra s'intégrer à un plan canicule que nous souhaiterions élaborer.

Nous serions ravis de pouvoir collaborer avec Santé Publique France pour l'élaboration de ce plan.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur notre partenariat avec l'IGA, nous pouvons bien évidemment vous transmettre les documents. »

Contact : Mondane Jactat, Adjointe au maire de Grenoble, Santé et politiques de prévention, mondane.jactat@grenoble.fr

Marseille

« L'ORSEC départemental 13 implique à deux niveaux les maires :

1- La liste des salles climatisées communales

En cas de passage au niveau orange ou rouge du plan canicule, nous devons la fournir à la Préfecture. Aussi, chaque année, un courrier part à l'ensemble des Délégations afin de la remettre à jour. Puis, en 2016, nous avons géolocalisé ces salles climatisées et cette cartographie serait mise en ligne sur le site de la Ville de MARSEILLE, si passages auxdits niveaux.

2- La communication

Elle doit se faire en amont puis, à chaque passage en niveau supérieur. Aussi en juin, nous envoyons la plaquette canicule ainsi que les affiches ex-INPES aux points d'accueil municipaux de la population avec un focus particulier sur l'office du tourisme où là, nous en mettons à disposition en langue anglaise. Un stock est constitué afin de suivre les obligations préfectorales 13, pour le cas où... »

Contact : Dominique Chanaud, Service de la santé publique et du handicap, Responsable de la mission santé environnement, dchanaud@marseille.fr

Reims

« De fait en application des dispositions de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et de son décret d'application n°2004-926 du 1er septembre 2004, la Ville de Reims tient un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées qui s'estiment vulnérables aux épisodes caniculaires et qui en ont fait la demande (démarche d'inscription volontaire et facultative).

Pour mémoire, sur Reims, le plan canicule activé chaque année du 1er juin au 31 août, se décline selon le dispositif suivant :

- Tout au long de l'année, pour le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) : tenue et actualisation du registre nominatif des personnes âgées et vulnérables vivant à domicile, lequel compte à ce jour, 588 personnes inscrites.
- Niveau 1 (veille saisonnière) : du 1er juin au 31 août, veille téléphonique auprès des personnes recensées afin de s'assurer qu'elles vont bien et dispenser quelques conseils pratiques. Outre le contact avec les personnes recensées, cette veille téléphonique permet la mise à jour des informations en notre possession (hospitalisation, placement en foyer-logement ou en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, déménagement, départ en vacances, décès...).
- Niveau 2 (avertissement chaleur) : le SCHS prépare un éventuel passage en niveau 3.
- En cas de déclenchement du niveau 3 par le Préfet (alerte canicule) : coordination par le SCHS pour la mise en place et l'activation d'une cellule téléphonique constituée d'une dizaine d'agents municipaux volontaires pour un contact journalier avec les personnes recensées.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.»

Contact : Sylvie Lebeau-Caqueret, Chef de service – Direction des Solidarités et de la Santé publique, Sylvie.CAQUERET@reims.fr

Rennes

« Vous avez demandé des expériences en matière de lutte contre la canicule dans les villes du réseau.

Le CCAS de la Ville de Rennes, conformément au dispositif législatif et réglementaire, a mis en place un registre des personnes isolées et /ou vulnérables (RPV) dans le cadre du dispositif d'alerte en cas de risques exceptionnels (surtout connu pour la canicule).

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de plan d'alerte et d'urgence déclenché sur Rennes par le Préfet.

Le registre a cependant été utilisé 3 fois

- 2009 grippe aviaire: prise en compte du nombre d'inscrits pour l'organisation d'une vaccination collective éventuelle

- 2010 déminage bombe av des Français libres: recherche des inscrits domiciliés dans le périmètre de sécurité, contacts pour information et mise à disposition

- 2014 déminage bombe place St Germain: même recherche A ce jour 94 personnes figurent sur ce registre

Après 15 années d'existence, 2 points peuvent interpeler:

Le rapport inscrits/population rennaise concernée -le maire est tenu d'informer la population de l'existence de ce registre:

les premières années l' affichage dans les cabinets médicaux, infirmiers, pharmacies, commerces de proximité n'a pas donné de résultats.

A présent, l'information est en accès sur le site internet de Rennes métropole, une rubrique y est consacrée dans le guide "Vivre à Rennes",

un article est publié dans le journal "Les Rennais" chaque année, la lettre d'info du Clic relaye également l'information en juin, un communiqué est diffusé dans la presse locale (O.F) lorsqu'un épisode plus chaud est annoncé.

Les administrés contactent le service dans l'attente d'avoir la visite de bénévoles régulièrement au cours de l' année.

De même, lors de l'inscription, nous rencontrons des réticences de la part des usagers qui ne souhaitent pas être "fichés". Certaines personnes craignent que ce fichier soit utilisé à d'autres fins.

le rapport inscrits/radiés

Les modifications (adresse, téléphone, départ...)de personnes inscrites ne sont pas nécessairement signalées.

Donc seules les mises à jour à l'initiative du service permettent que le registre reste exploitable efficacement par une cellule de crise. »

Document joint :



[Contexte législatif recensement des personnes isolées](#)

Contact : Céline Kretz, Coordonnatrice, CLIC de Rennes, clic@ccasrennes.fr